



VIANDES ET CHARCUTERIES au détail

BŒUF – VEAU – PORC - AGNEAU

Contrat GAEC BIBOLLET « cagnotte 2025 »



Lieu de distribution : LOV'AMAP Semaines paires

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

GAEC BIBOLLET
1766 Route de Peignat
74150 MARCELLAZ EN ALBANAIS

s.bibollet@orange.fr
06.70.74.17.07

ET

NOM Prénom

Tel E-mail @..... (obligatoire)

- Je viens chercher mon panier le mardi soir de 18h00 à 19h30 à la Maison du Village
- Je viens chercher mon panier le jeudi soir de 16h30 à 18h00 au Château de Montrottier

La durée

Fréquence de distribution : toutes les **2 semaines** soit 14 distributions. (Pas de distribution en Août)

Semaines : 20 - 22 - 24 - 26 - 28 - 30 - 36 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50

Le contenu des paniers

Vous n'êtes pas obligé de commander à chaque distribution.
Contrat viande = contrat 100% souple.

Pour chaque distribution vous choisissez si vous souhaitez ou non une livraison et son contenu.

Le producteur envoie une liste de produits disponibles quelques jours avant la distribution, et vous renvoyez par mail à s.bibollet@orange.fr la liste de ce que vous souhaitez. Vous êtes libres de choisir la composition et le montant de votre commande.

Un ticket sera édité à chaque livraison qui sera déduit de votre « cagnotte ».

Certains morceaux sont en nombre limités, la règle est 1er commandé/1er servi.

Les produits sont pour la plupart conditionnés sous vide.

L'unité de commande est le sachet. Les petites pièces (escalopes, beef, côtes, etc) sont conditionnées par 2, Les rôtis, sautés, etc font environ 1kg et les saucisses sont par 6.

Le montant des paniers

Vous vous engagez sur un montant total à commander à l'année, ce montant choisi correspond à une « cagnotte » que vous dépensez selon vos besoins.

Le producteur ne livrant jamais à crédit, si cette somme est atteinte avant la fin de l'année, soit vous rajoutez la somme que vous souhaitez pour réalimenter la cagnotte, soit vous réglez le solde de votre compte au producteur et les livraisons s'arrêteront.

Lors de la dernière distribution :

- si le solde est négatif vous vous engagez à régler le montant au producteur
- si le solde est positif celui ci sera reconduit sur les livraisons 2026.

Tarifs

Les tarifs des produits sont en annexe du contrat.

Le producteur ne peut, à la signature des contrats, fixer les prix de tous les produits pour une année. Une hausse de certains tarifs sera appliquée en cours d'année pour s'adapter au plus juste à la hausse des charges attendues. L'adhérent qui le souhaite pourra rompre son contrat au moment de cette hausse des prix. Le compte sera alors soldé.

Forfait choisi

Merci de cocher votre choix dans les propositions suivantes :

Pour 14 distributions :

Montant global : **98 €** **140 €** **280 €** **420 €** **560 €**
Soit montant moyen panier : 7€ 10€ 20€ 30€ 40€

Les conditions de paiement

- en 1 seule fois (= 1 seul chèque encaissé en mai)
- ou en 2 fois (ils seront encaissés en mai et septembre) **OU** dès que le compte devient négatif.
- ou en 4 fois (ils seront encaissés en mai, juillet, septembre et novembre) **OU** dès que le compte devient négatif.

Montant moyen/distrib	1 chèque	2 chèques	4 chèques
7 €	98 €	49 €	24.50 €
10 €	140 €	70 €	35.00 €
20 €	280 €	140 €	70.00 €
30 €	420 €	210 €	105.00 €
40 €	560 €	280 €	140.00 €

Règlement à la signature du contrat, chèque(s) à l'ordre de « GAEC BIBOLLET »

Consom'acteur :

- En cochant cette case, je m'engage au règlement stipulé ci-dessus, à la récupération des produits dans la période mentionnée et à adhérer à Lov'amap.

Producteur :

- En cochant cette case, je m'engage à la production et à la distribution hebdomadaire des produits dans la période indiquée.

Fait à (lieu), le (date)

Le consom'acteur :

Le GAEC Bibollet :